

AR Prefecture

046-264601113-20251127-2025_11_27_068-DE
Reçu le 28/11/2025

PROJET D'ETABLISSEMENT 2026-2030

Résidence Autonomie

ALINE DRAPPIER

Luzech

Validé par le Conseil de la vie sociale le : 28/11/2025

Validé par le Conseil d'administration le : 27/11/2025

SOMMAIRE

Le mot du Directeur Adjoint.....	1
Le poème de Madame Josette SALGUES.....	3
1- L'établissement et son environnement.....	4
1-2 Présentation.....	7
1-3 Histoire de l'établissement.....	10
1-4 La validation et la communication du projet d'établissement.....	10
1-5 Les missions, les valeurs et les attendus.....	11
1-6 Les autorisations.....	12
2- La population accueillie en quelques chiffres.....	12
3- Les moyens ; locaux privatifs, locaux collectifs	
3-1 Les locaux privatifs.....	13
3-2 Les locaux collectifs.....	14
4- Le projet de vie	
4-1 L'accueil du nouvel arrivant.....	14
4-2 Les critères d'admission.....	15
4-3 Procédures d'accueil et d'admissions.....	16
4-4 Intégration du nouvel arrivant.....	18
4-5 Le projet personnalisé	18
5- Le projet de vie sociale	
5-1 Organisation du pôle de vie sociale.....	19
5-2 Les espaces communs comme lieux de vie.....	19
5-3 Les enjeux de l'animation.....	21
5-4 Les objectifs de l'animation.....	22
5-5 Une ouverture sur l'extérieur.....	23
6- Les droits des résidents	
6-1 Droits et libertés.....	23
6-2 Promotion de la bientraitance.....	23
6-3 L'expression des résidents.....	23
6-4 Le droit à la sécurité.....	24
6-5 La place des aidants.....	24
7- Les prestations hôtelières	
7-1 La restauration.....	24
7-2 L'hygiène des locaux.....	25
7-3 La gestion du linge.....	26
7-4 La maintenance, accessibilité et sécurité des personnes.....	26

8- Le projet de soins	
8-1 Surveillance médicale et autonomie.....	28
8-2 Organisation du pôle des soins.....	28
8-3 Les approches non médicamenteuses.....	28
8-4 Les situations médicales d'urgence.....	28
8-5 Les limites de la prise en charge.....	28
8-6 Accompagnement de fin de vie et démarche palliative.....	28
9- Le projet social et la gestion des ressources humaines	
9-1 Organigramme.....	28
9-2 Les ressources humaines.....	28
9-3 L'organisation du travail.....	30
9-4 Mutualisation des compétences et intervenants extérieurs.....	30
9-5 le recrutement : accueil et intégration	30
9-6 les fiches de postes et fiches de tâches.....	31
9-7 Les plannings de travail.....	31
9-8 les entretiens individuels d'évaluation.....	32
9-9 La politique de formation et information des professionnels.....	32
9-10 La prévention des risques professionnels.....	32
9-11 La qualité de vie au travail.....	32
10- La politique qualité gestion des risques	
10-1 Le maintien de l'autonomie.....	33
10-2 La prévention des chutes.....	33
10-3 Le risque de maltraitance.....	33
10-4 Le risque d'isolement.....	33
10-5 Le risque de dénutrition et déshydratation.....	33
11- La qualité de vie au travail	
11-1 La qualité de vie au travail.....	35
12- Conclusion	
13- Annexe : Organigramme	

1- LE MOT DU DIRECTEUR ADJOINT

Chers résidents, familles et professionnels,

C'est avec un profond sens des responsabilités et une grande fierté que je vous présente le projet d'établissement de notre résidence autonomie « Aline DRAPPIER ».

Ce projet est bien plus qu'un document de référence : il est l'expression collective de notre engagement envers les personnes âgées que nous accompagnons au quotidien. Il reflète les valeurs qui nous animent – respect, bienveillance, dignité, et écoute – ainsi que notre volonté constante d'améliorer la qualité de vie de nos résidents.

Dans un contexte où les attentes évoluent, où les défis liés au vieillissement sont nombreux, il est essentiel que nos établissements s'adaptent, innovent, tout en restant fidèle à leurs missions : offrir un cadre de vie sécurisant, chaleureux, et stimulant.

Le projet d'établissement a été construit en concertation avec les équipes, les résidents, et leurs proches. Il fixe les grandes orientations pour les années à venir, en matière d'accompagnement, de soins, d'animation, de gouvernance, de transition écologique, et de lien avec le territoire.

Notre ambition est claire : faire de notre Résidence Autonomie un lieu de vie et de projets, où chaque personne, quelle que soit sa situation de dépendance, est reconnue dans son individualité et accompagnée avec humanité.

Je remercie chaleureusement tous ceux qui contribuent, chaque jour, à faire vivre cette ambition avec professionnalisme, dévouement et sens du service public.

C'est ensemble que nous continuerons à faire grandir nos établissements, au service de nos aînés.

Bien à vous,

THOMAS Pascal

Directeur Adjoint du CCAS de Luzech

Poème de Madame Josette SALGUES résidente

Mon logement foyer

Mon arrivée au foyer logement fut le 4 janvier 2018,
Son parc était attrayant, son magnolia reflétait sa bonne santé,
Le sapin argenté éclairait par sa beauté,
Oiseaux, écureuils, merles, pies toutes ces bêtes voltigeaient,
Grimpaient cela faisait une sarabande animée.
Le bâtiment était tristounet, 50 ans passés,
Il ressemblait à un être oublié,
Tout cela allait changer,
Les travaux ont démarré en 2019 ont terminé en 2023,
Le toit fut rénové, cela le transformait,
Et nos yeux étaient stupéfiés de revoir sa jeunesse revenir,
Tous les corps de métiers se sont attelés à refaire vivre ce bâtiment vétuste,
Triste de nos yeux,
Maçons, menuisiers, charpentiers, électriciens, travailleurs acharnés,
Pendant quelques années,
Que de bruit, marteaux piqueurs, scies, nous avons entendu,
Les murs extérieurs isolés, les portes fenêtres changées,
Tout cela pour nous donner un bien être souhaité,
Les employés étaient surmenés, chiffons, balais à longueur de journée
Dans le hall, les couloirs furent peints dans un blanc immaculé,
Tout cela nous faisait chaud au cœur,
Cela ressemblait à la maison du bonheur,
Plus tard la pergola fut construite nous allons y souper,
Tout semble irréel,
Le rêve était donc réalité,
Que de soucis pour les chefs de chantier,
Mais que de soulagement pour l'arrêt final du chantier,

Vive le logement foyer qui nous fait oublier la jeunesse passée,
Nous revoyons ce bâtiment,
Qui pointe son nez à l'horizon
C'est comme ça que nous l'aimons.

Josette SALGUES



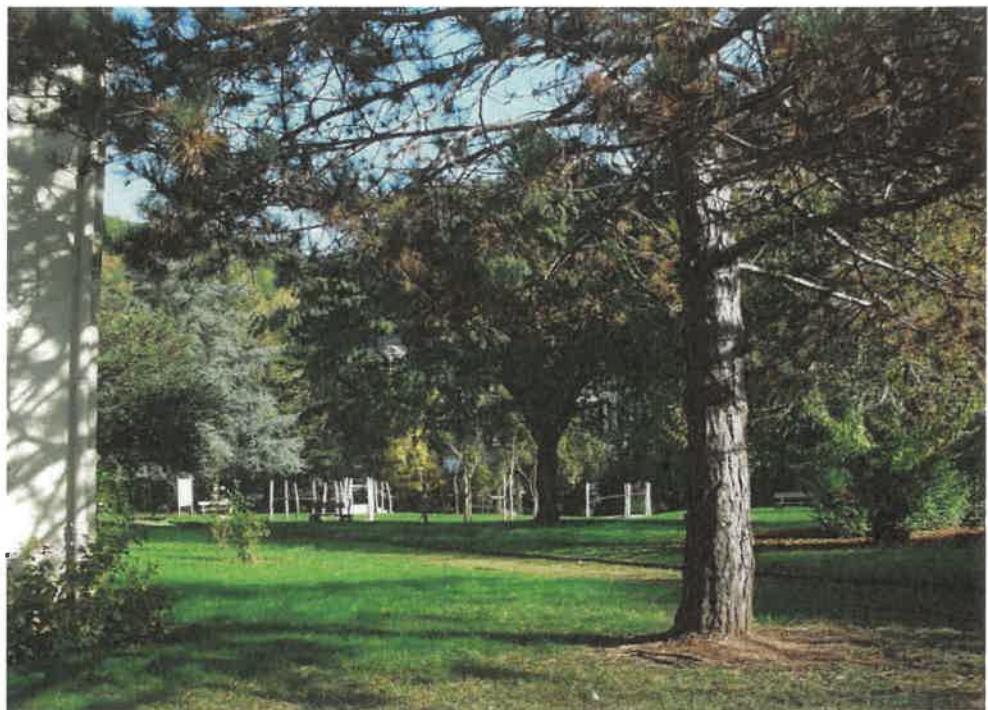
1- L'établissement et son environnement

1-1 Fiche d'identité de l'établissement

Raison sociale de l'établissement	Résidence autonomie Aline DRAPPIER
Finess géographique	460781602
Coordonnées	192 rue du 8 Mai 1945 – 46140 Luzech
Statut	Public autonome
Capacité	36 Logements
Directrice/Directeur	Madame Christine LARNAUDIE
Directeur Adjoint	Monsieur Pascal THOMAS
Président du CA	Monsieur Bernard PIASER
Médecin coordonnateur	
Habilitation aide sociale	100%
Capacité d'accueil en hébergement permanent	34 logements
Accueil temporaire	2 logements
PMP validé en 2023	
GMP validé en 2023	
Option tarifaire	
Coopération territoriale	GCSMS

La Résidence Autonomie Aline DRAPPIER





1-2 Présentation

La résidence, située en bordure du lot (parc) dans une zone pavillonnaire très calme à proximité du centre du village de Luzech, a vue sur la tour de l'IMPERNAL. La résidence accepte les animaux de compagnie.

C'est un établissement public géré par le Centre Communal d'Action Sociale de Luzech. Il est rattaché au GCSMS de Luzech-Pradines-Arcambal. Il est proche de l'EHPAD « les logis de l'IMPERNAL », du SSIAD et de ESA. Cette proximité permet mutualiser les moyens en personnel dont 2 agents techniques, les 3 cuisiniers (cuisine installée à l'EHPAD) et le pôle administratif (installé au siège du CCAS) et aussi de travailler à une fluidité des parcours de vie des personnes prises en charge par le SSIAD, pouvant souhaiter intégrer la RA. De même la diminution de l'autonomie d'un résident de la RA va permettre à cette personne d'intégrer prioritairement l'EHPAD.

La résidence autonomie comprend 36 logements(37 places en hébergement permanent et 1 place en hébergement temporaire.

6 en T1 (6 places)

28 en T1 Bis (28 places)

2 en T1 Bis (4 places)

On y trouve :

Au rez-de-chaussée :

- L'accueil,
- La salle de restaurant, où est également servi le goûter,
- La salle d'animation,
- Le salon télévision,
- Le salon de lecture et d'activités physiques,
- Les appartements.

Au 1er étage : (accessible par les escaliers ou l'ascenseur)

- Les appartements,

Au 2e étage : (accessible par les escaliers ou l'ascenseur)

- Les appartements.

LES APPARTEMENTS :





Chaque appartement est équipé de :

- Une sonnette d'appel (jour ou nuit),
- Une prise téléphonique directe,
- Un placard mural ($\frac{1}{2}$ penderies, $\frac{1}{2}$ étagères)
- Une salle de bain adaptée pour personnes handicapées,

Un lavabo, douche « Italienne » (au ras du sol), toilettes surélevées, desbarres d'appui, détecteur de mouvement dans la salle de bain pour faciliter les déplacements nocturnes.

- Une prise télévision,
- Un balcon pour les T1 et T1bis,
- Une kitchenette pour les T1bis.
- L'appartement est loué sans mobilier.
- Il peut être équipé de la fibre sous réserve de financement de leur abonnement.

1-3 Histoire de l'établissement

En 1972 la mairie a donné pour un franc symbolique le terrain à Lot Habitat pour la construction d'une maison de retraite. Le bâtiment de 34 chambres est alors géré par le CCAS de Luzech qui paye un loyer annuel de 33K€ pour couvrir les financements initiaux et une partie de l'entretien.

En 2007 la valeur vénale réactualisée des Logements Foyers est de 550 000€

En 2016, le Président du CCAS a demandé une réactualisation de rachat de ce bâtiment par la commune de Luzech selon les montants restants à amortir.

Le 22/06/2016 : estimation des domaines à 70 000 € dont il faut déduire 35 000€ de travaux non consommés.

Au vu des aides potentielles et du très faible prix d'achat, le Maire propose de faire les démarches pour l'acquisition des bâtiments des Logements Foyers. L'achat du bâtiment à LOT Habitat est effectif le 30/11/2016.

Le 31/03/2017 : Bail passé entre la commune de Luzech et le CCAS devant notaire. Les travaux de la résidence autonomie sont financés en partie par la commune et l'autre par le CCAS (Budget RA).

Des travaux sont engagés en 2021/2022. La fin des travaux en 2023 concerne la rénovation du bâtiment et des parties communes.

En 2024 : achat par le CCAS du bâtiment « Buanderie » à la mairie pour créer les locaux du SSIAD.

Les autorisations ont été renouvelées en 2023 pour une durée de 15 ans. Le budget 2025 est de 799 299 €.

Ainsi, depuis plus de cinquante ans, la résidence Aline DRAPPIER s'applique à offrir aux personnes âgées un lieu de vie paisible en plein cœur de Luzech où autonomie rime avec bien-être et sécurité.

1-4 La validation et la communication du Projet d'Etablissement

Le Projet d'établissement est présenté au Conseil de la Vie Sociale, au Conseil Social d'Etablissement et est validé par le Conseil d'Administration. Véritable outil de communication sur les prestations et l'organisation de la structure, le PE 2026- 2031 est mis à disposition des professionnels et des usagers. Il faut noter que certains objectifs et actions ont été positionnés sur 2025 car étaient déjà en cours de réajustement ou de réactualisation lors du commencement de ce travail. Enfin, le Projet d'établissement est adressé aux autorités de tutelles et aux principaux partenaires.

1-5Les missions, les valeurs et les attendus

➤ Les missions

Accompagner et favoriser les conditions et aptitudes à bien vieillir en prenant en compte leur volonté dans leur projet de vie au sein de l'établissement.

Prendre soin en garantissant le bien-être de la personne et en assurant sa protection et sa sécurité.

Maintenir le lien social et lutter contre l'isolement, le confort, la dignité et le respect.

Préserver l'autonomie par une prise en charge globale comprenant l'hébergement, la restauration, l'animation et le prendre soin.

➤ Les valeurs qui nous animent

sont :

Ecoute, respect de la dignité, bientraitance, respect des attentes et des libertés de la personne accompagnée, bien-être, tolérance, disponibilité.

En référence à la Charte des Droits et des Libertés de la Personne Accueillie, le

consentement du résident est à chaque fois recherché en l'informant, par tous les moyens adaptés à sa situation, des conditions et des conséquences de l'accompagnement et en veillant à sa compréhension.

La résidence s'engage également à respecter la garantie des droits individuels, de la vie privée et du respect de la dignité, de l'information, de l'exercice des droits civiques et de la pratique religieuse.

➤ Les attendus :

L'attachement à l'indépendance de nos résidents se concrétise par :



- Un besoin d'autonomie, d'accessibilité, de mobilité,
 - Un besoin de maintien du lien social et de rupture de la solitude,
 - Un besoin d'être déchargé de la gestion des contraintes domestiques quotidiennes
 - Un besoin de sécurité, de se sentir entouré, et de bénéficier d'une attention bienveillante.

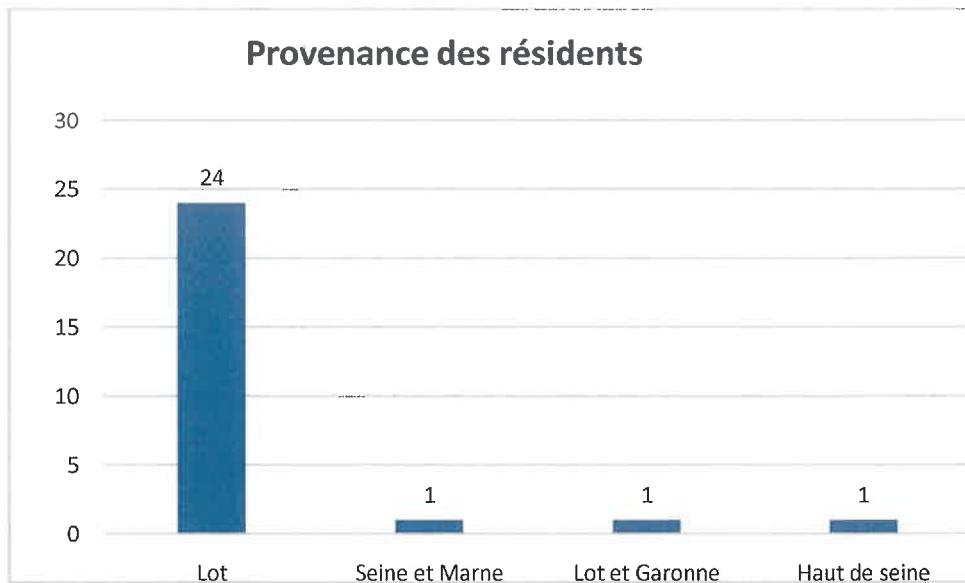


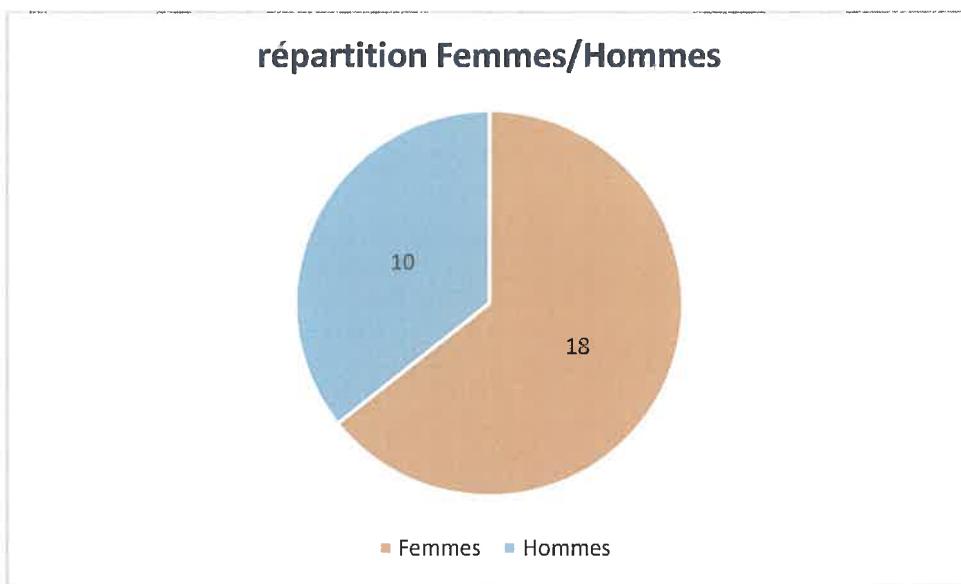
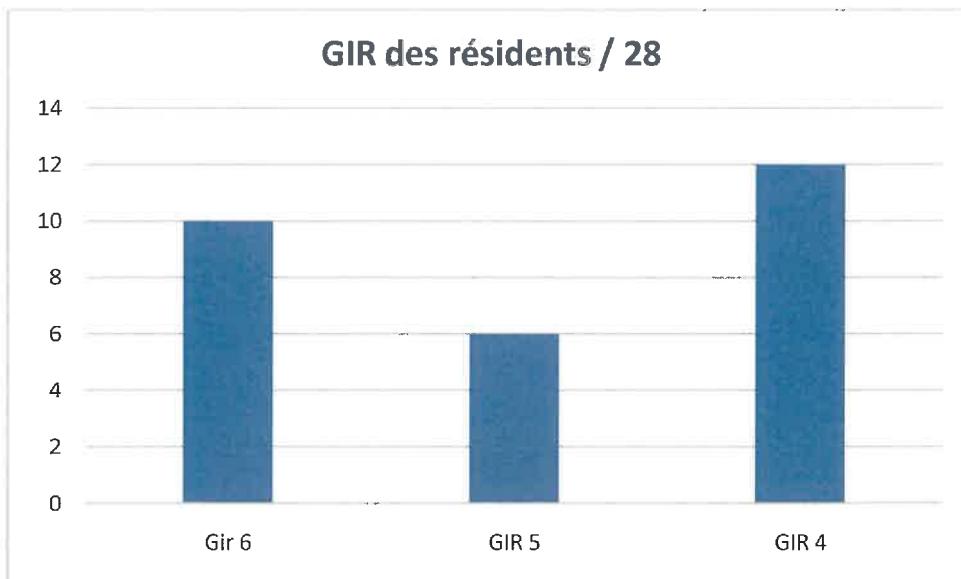
1-6 Les autorisations

- Les autorisations : Arrêté n° 2023-184 du 24/01/2023 portant modification de l'arrêté du 16 Décembre 2022 renouvelant l'autorisation de la Résidence Aline DRAPPIER à Luzech. Les autorisations ont été renouvelées en 2023 pour une durée de 15 ans. Le budget 2025 est de 799 299 €.
- Convention avec la pharmacie de Luzech, le SSIAD, et l'EHPAD les logis de l'IMPERNAL de Luzech.
- Convention de partenariat avec l'Association OH MY LOT 46, association dont l'objet est la prévention santé en ruralité. Elle déploie le programme « Proxim'santé ». Les actions menées ont pour objectif l'amélioration de l'accès aux systèmes de santé et aux soins, la préservation d'une autonomie en santé et de la qualité de vie. Dans ces objectifs communs, la résidence autonomie et l'association OML46 ont définis ensemble les modalités d'une coopération dans cette convention.

2- La population accueillie en quelques chiffres.

La population accueillie provient du territoire et hors territoire, souvent pour rapprochement familial. Nous accueillons aussi une population en situation précaire, soumis à une maltraitance familiale, et émanant de l'association femme battue (pause aux filaos) ainsi que des personnes de l'établissement BOISSOR handicapés déficients mentaux (il faut noter que le quota de personnes issues du handicap et admises dans les résidences autonomies est de 15%).





3-Les moyens : locaux privatifs, locaux collectifs.

3-1 Les locaux privatifs

L'habitat est adapté et permet aux bénéficiaires de vivre au sein de la résidence en conservant au mieux leurs capacités (ascenseurs larges, rampes d'accès). Il prend en compte une éventuelle réduction de l'autonomie des bénéficiaires (déficiences visuelles, auditives, motrices).

La superficie des appartements se décline comme suit : studios=19m², T1=27m², T1Bis=32m².

Mise à disposition d'un logement privatif, au sens de l'article R. 111-3 du code de la construction et de l'habitation, comprenant en sus des connectiques nécessaires pour recevoir la télévision et installer le téléphone.

Accès aux moyens de communication, y compris Internet, dans tout ou partie de l'établissement.

Accès à un dispositif de sécurité apportant au résident 24h / 24 une assistance par tous moyens et lui permettant de se signaler.

Le résident aménage, décore et équipe son logement avec son mobilier et ses équipements personnels. Cette personnalisation participe au maintien de l'identité de la personne et à son confort.

3-2 Les locaux collectifs



La salle de restaurant est située au rez-de-chaussée de la résidence. Elle est ouverte toute l'année, 7 jours sur 7, pour les services du déjeuner et du dîner (ce dernier pouvant être pris en chambre) le petit déjeuner est servi en chambre. La salle est climatisée et ouverte par de larges baies vitrées sur le parc.



Une salle d'animation est constamment à disposition des résidents. Les équipements à disposition : Grand écran, lecteur DVD, jeux de sociétés, jeux de boules, tapis de gymnastique. Un vélo d'appartement est également à disposition. Les espaces sont climatisés. Un espace bibliothèque : situé au rez-de chaussé un petit salon accueille un espace bibliothèque. Equipé de tables et chaises, il permet également aux résidents d'en faire un lieu convivial et de rencontre.



Le hall d'accueil : Assure le lien avec les résidents grâce à la présence de la responsable de la résidence. Cette dernière s'occupe de toute la logistique concernant les déplacements et rendez-vous des résidents.



4 Le projet de vie

4-1 L'accueil du nouvel arrivant

Les futurs résidents et leur famille peuvent consulter le site internet de la résidence et visionner la vidéo de présentation faite par Florian HAWES.

L'accueil, qu'il soit physique ou téléphonique, doit permettre aux résidents et aux visiteurs de l'établissement d'obtenir des informations claires et pertinentes immédiatement et d'être redirigé vers les interlocuteurs concernés. Ainsi, l'équipe de l'accueil occupe un rôle central, nécessaire à la bonne articulation et communication entre les résidents, les visiteurs et l'équipe pluridisciplinaire. L'équipe de l'accueil participera à la « première impression » que les usagers auront de la résidence.

Il n'y a pas de site internet dédié, les informations sont sur le site du CCAS. Il convient de mettre à jour les informations



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Accueil	Afficher les prix des logements et des prestations	CCAS Direction Cadre Responsable administrative CVS	Avant la fin de l'année 2025	En cours
Accueil	Revoir Règlement de fonctionnement de la RA	Responsable administrative	2026	En cours
Accueil Garantir la visibilité de l'établissement.	Mettre à jour les informations qui se trouvent sur les sites internet	CCAS Direction, Cadre, Responsable administrative	2026	A faire
Accueil	Actualiser le livret d'accueil	CCAS Direction Cadre CVS	2025	Fait



4-2 Critères d'admission

Les demandes se font par via trajectoire et par téléphone. Les demandeurs sont reçus par la cadre ou la secrétaire et une visite d'un appartement témoin est organisée. Ce premier contact permet une première évaluation du degré d'autonomie de la personne

demandeuse. La cadre a établi une fiche de pré-recueil d'information qu'elle renseigne au cours de cet entretien et visite. Les demandes d'accueil temporaires sont gérées de la même façon. Si la personne est intéressée la procédure d'accueil est lancée.

L'Etablissement reçoit des personnes seules ou des couples âgés à partir de 60 ans (ou moins 60 ans, sur dérogation d'âge accordées par les autorités de tarification) et reconnus

Médiocrement aptes au mode de vie de l'établissement. La résidence accueille les personnes âgées sans autre forme de discrimination que le respect de compatibilité de ses capacités au regard d'une part, des prestations hôtelières sous la responsabilité de l'établissement ; d'autre part, des soins (coordination, continuité, surveillance) sous la responsabilité des professionnels de santé et auxiliaires médicaux extérieurs à la résidence. Le cadre d'intervention de l'établissement géré par le CCAS est un élément majeur du projet institutionnel.



4-3 Procédures d'accueil et d'admissions (Obligations réglementaires)

Le dossier d'admission est remis par la secrétaire. Il contient le règlement intérieur (signé par le résident), la demande d'APL, le contrat de séjour en deux exemplaires, la convention de caution solidaire, le versement de la caution contre remise des clefs, le formulaire de désignation de la personne de confiance mais pas celui des directives anticipées (médecin traitant), Le droit à l'image et enfin un petit livret d'accueil est placé dans le logement. L'état des lieux est fait (à l'entrée **et à la sortie**). La demande d'APA est faite si nécessaire.



Toute personne qui envisage son admission au sein de la résidence est fortement invitée à en faire une visite préalable. Elle peut être accompagnée de sa famille ou de ses proches.

L'admission est prononcée par le Directeur du CCAS, après Commission d'admission au vu du dossier de demande d'entrée dûment renseigné comprenant, notamment, l'évaluation personnalisée de l'autonomie réalisée par le médecin traitant. Les données administratives, du résident et de ses obligés alimentaires, la solvabilité de tous, sont aussi examinées.

L'établissement est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'Aide Sociale, de l'Allocation Personnalisée au Logement et de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie en Etablissement.

A l'admission comme durant le séjour, l'état de santé de la personne pourra générer une demande de mise sous protection juridique. Les démarches seront prioritairement diligentées par la famille.

En cas de ressources insuffisantes, dans le cadre de la préparation à l'admission dans l'établissement, la secrétaire de l'accueil se tient à votre disposition pour vous donner

tous renseignements utiles, et vous expliquer la procédure arrêtée par le règlement départemental d'aide sociale.

Le nom du médecin traitant est recueilli ainsi que celui des libéraux éventuels (cabinet IDE, Kinésithérapeute, Pédicure). Les ordonnances sont demandées pour les médicaments et éventuellement pour un lit médicalisé.

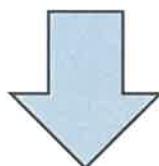


Les demandes de séjour temporaires sont autorisées. Elles seront accordées selon la disponibilité de l'appartement consacré à ce type d'hébergement. On entend comme séjour temporaire, une période pouvant varier de 15 jours à 3 mois. Hormis l'appartement temporaire qui est proposé meublé, les appartements de la Résidence sont loués vides. Le résident aménage son intérieur selon ses goûts et à ses frais. Pour toute installation nécessitant le perçage d'un mur, le résident est tenu de demander l'autorisation au responsable de l'établissement, qui fera intervenir l'Agent Technique si nécessaire.

Un état des lieux sera effectué à l'arrivée du résident. Un dépôt de garantie sera versé à l'établissement (équivalent de 30 jours du tarif hébergement en vigueur). Un état des lieux contradictoire sera effectué au départ du résident avec remboursement en totalité ou partiellement du dépôt de garantie versé.



Le résident peut être accueilli avec 1 seul animal de compagnie (les conditions lui seront fournies lors de la préadmission).



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut : A faire/ En cours/fait
Procédures d'accueil	1) Formaliser un questionnaire d'accueil (niveau d'autonomie) 2) Informatiser et classer les demandes afin d'être plus	Direction, Cadre, Responsable administrative	Avant fin année 2025.	Fait

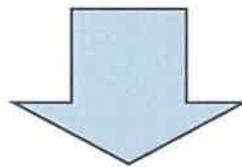
	réactifs au regard de la liste d'attente. 3) améliorer la gestion des demandes d'accueils temporaires.			
Présentation du nouveau résident	Organiser une réunion de bienvenue et de présentation afin de faciliter l'intégration.	Direction, cadre Responsable administrative	2026	A faire

4-4 Intégration du nouveau résident

Il est présenté aux autres résidents le plus rapidement possible et au personnel au fur et à mesure des rencontres.

4-5 Le projet personnalisé

A ce jour aucun projet personnalisé n'est concrétisé. Toutefois le personnel est très attentif aux attentes et demandes du résident et l'informe et le sollicite dès que possible.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Mettre en place le projet personnalisé	1) Elaborer un recueil de données permettant une bonne connaissance de la personne. 2) Etablir avec le résident son projet d'accompagnement personnalisé.	Cadre Personnel d'accueil Responsable administrative	2026/2027	A faire
PAP	Formation du	Direction	2026/2027	A faire

	personnel au PAP	Cadre	
--	------------------	-------	--



5- Le projet de vie sociale

5-1 Organisation du pôle de vie sociale

Le responsable hébergement de la résidence autonomie est en charge de la coordination de l'animation et de la vie sociale avec les intervenants extérieurs afin d'assurer une cohérence de l'ensemble, d'améliorer la lisibilité de l'offre et de s'assurer du bon fonctionnement des activités.

Les boîtes aux lettres, mises en place en 2025, renforce le lien social tout en valorisant l'identité individuelle de chacun.

5-2 Les espaces communs comme lieux de vie

Les espaces communs de l'ensemble de la structure sont dimensionnés pour accueillir les activités de loisirs de la résidence autonomie. Une borne située dans le hall d'entrée donne accès aux informations de la résidence.

Les résidents disposent d'une pièce d'activité avec des jeux de sociétés, la télévision et des DVD. Au sein de la résidence le WIFI est gratuit et la fibre payante. Ces espaces sont mis en conformité avec la réglementation sur l'accessibilité. La qualité des espaces verts permet aux résidents de profiter pleinement d'activités de plein air et de rencontres sociales.





5-3 Les enjeux de l'animation

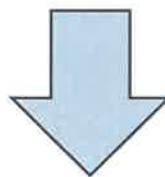
Projet d'animation et vie sociale sont directement liés. L'animation ne peut être conçue uniquement comme occupationnelle. Chaque activité proposée doit avoir un sens et le résident doit en être acteur. En interne le personnel propose des ateliers crêpes, gâteaux, travail manuel.

Bien que les résidents mènent une vie autonome et expriment clairement un attachement à leur indépendance, l'animation leur apporte une dynamique complémentaire par le biais d'activités visant à contribuer au maintien du lien social et de la mobilité :

- La mise à disposition de la Tower Tafel, outil innovant à la pointe de la technologie est destinée aux usagers de la résidence. Il s'agit d'un outil sophistiqué télécommandé qui projette des images sur une grande table classique. L'utilisation de cet outil permet d'améliorer la qualité de vie des personnes qui présentent des troubles cognitifs. La Tower tafel propose des jeux illimités et pertinents pour le public cible à travers de jeux de relaxation, de logique, de mémoire, de mathématiques et sportifs collectif tel que le foot.

- Par la mise en œuvre d'activités au sein de la résidence, permettant de maintenir l'expression et les relations sociales des résidents en perte d'autonomie. Un coach sportif intervient deux fois par semaine et est très apprécié.

- Par l'ouverture de l'établissement à son environnement au sein de l'établissement. Accompagnement au marché par une navette gratuite mise à disposition.
 - Par des ateliers de prévention. Jeux de mémoires souvent initiés par la croix rouge qui intervient le dimanche et propose également des chants, lotos.
 - L'animation est un moyen de rythmer le temps, de donner des repères, de participer, de partager, de s'investir afin de maintenir la vie sociale et le désir de vivre du résident. Pour ce faire, l'établissement propose un ensemble d'activités adaptées (animations ludiques, culturelles et de prévention de la santé)
- Nous avons le projet de créer un jardin potager, aromatique et fruitier devant permettre au résident de s'en occuper.



Plans d'actions : axes d'amélioration

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut : A faire/ En cours/fait
Animation	Proposer un calendrier d'animations affiché et lisible par tous	Cadre Responsable administrative	2026	A faire
Animation	Créer un jardin potager, aromatique, fruitier	Direction Cadre	2026/2027	A faire
Animation	S'appuyer sur les enquêtes de satisfaction pour cibler et élargir l'offre en animation.	Direction Cadre Qualiticienne	2026/2027	A faire

5-4 Les objectifs de l'animation : les activités sociales et la prévention de la perte d'autonomie s'appuyant sur le PAP.

Les animations proposées ont pour objectif de :

- Favoriser le lien social, lutter contre l'isolement. Le mercredi un bus gratuit amène ceux qui le souhaitent au marché. De plus certains résidents bénéficient de l'accueil de jour de l'EHPAD et participent ainsi aux activités thérapeutiques (atelier mémoire)
- Encourager les résidents à s'inscrire dans des projets, maintenir l'estime de soi enfin encourager les résidents à être acteur au sein de la résidence, à exprimer leurs choix, leurs goûts.

5-5 Une ouverture sur l'extérieur

- Favoriser le bien-être en proposant des activités ludiques et festives : pétanque, jeux de carte, ping-pong.
- Proposer des ateliers thérapeutiques apportant une stimulation et participant à maintenir les capacités physiques et cognitives Ateliers mémoire proposés par la croix rouge tous les mercredis après-midi.
- Le Coach sportif propose un travail sur l'équilibre, la motricité, la prévention des chutes et de la perte d'autonomie.
- Et l'ESA (Equipe spécialisée Alzheimer) qui intervient sur 15 séances par an sur prescription médicale et qui proposent des activités de remédiation cognitives chez les résidents qui présentent une pathologie neuro dégénérative. Quand il y a des stagiaires AES d'autres activités sont proposées (barbecue)

LOI 2002

6- Les droits des résidents

6-1 Droits et libertés

L'établissement a à cœur de respecter les droits et libertés des résidents et s'appuie sur la charte des droits et libertés de la personne âgée. Elle est d'ailleurs affichée dans l'établissement et annexée au livret d'accueil.

6-2 Promotion de la bientraitance

L'attention particulière, l'écoute, le respect sont au centre de notre prise en charge. Les principes de bientraitance sont rappelés aux agents.

6-3 L'expression des résidents

Les résidents s'expriment régulièrement, si ce n'est quotidiennement, auprès des équipes et de la direction qui restent accessibles à tout moment afin d'être le plus réactif possible.

Il existe néanmoins diverses instances et moyens de communication des résidents.

Le conseil de la vie sociale : est destiné à garantir les droits des résidents et leur participation au fonctionnement de la résidence autonomie. Les membres sont élus pour une durée de 3 ans.

C'est une instance obligatoire qui se réunit au moins 3 fois par an et qui comprend des membres :

- représentant les résidents
- représentant les familles
- représentant le personnel

- Représentant l'organisme gestionnaire

Les questionnaires de satisfaction : La satisfaction de nos résidents nous tenant particulièrement à cœur une enquête est réalisée annuellement afin de d'évaluer la satisfaction des résidents et de poser des objectifs d'amélioration quand cela s'avère nécessaire. Le prochain se fera sur une thématique précise en septembre 2025.

La participation à la commission des repas : un ou plusieurs représentants des résidents participent à la commission des repas. Cela leur permet de porter une évaluation sur les choix des menus travaillés par la diététicienne, le type de produits utilisés et mettre en avant les préférences des résidents. Ces remarques sont toujours prises en considération.



6-4 Le droit à la sécurité

Chaque résident dispose de la clef de son appartement. La nuit à partir de 21h30 les portes de la résidence sont verrouillées, et s'il y a des visites elles appellent afin de pouvoir entrer ou sortir. Ils disposent d'un appel malade qu'ils portent sur eux et qui est relié au personnel.



6-5 La place des aidants

La famille et les proches du résident ont souvent une implication importante dans la vie du résident, mais également dans la perception de l'état de santé.

La santé est en effet une donnée sociale, vécue, interprétée et partagée avec les proches. Le rôle d'aidant non professionnel est très important. C'est une dimension qui ne peut être négligée. Toutefois, les aidants n'ont pas tous l'habitude de consulter ou de se coordonner avec les équipes. Les familles peuvent partager des repas avec leur parent dans une pièce réservée (pièce d'activité) afin de préserver leur intimité.



7- Les prestations hôtelières

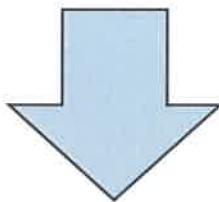
7-1 La restauration : Les repas sont préparés à l'EHPAD, les menus sont réalisés par la diététicienne à partir de produits locaux et de saison. Ils sont adaptés à la personne âgée. Dans le cadre de l'animation les résidents qui le désirent peuvent participer à la constitution des repas. La population étant hétérogène nous observons des clans. Pour rappel il y a une participation des résidents à la commission des menus.

Des repas à thèmes sont proposés (plancha, halloween, Noël). Il faut noter que tous les derniers mercredis du mois les anniversaires des résidents sont souhaités autour de gâteaux préparés par les cuisiniers de l'EHPAD.

Les repas sont pris obligatoirement une fois par jour dans la salle du restaurant afin de favoriser le lien social. Le repas du soir peut être pris en appartement, les résidents

pouvant se faire à manger s'ils le désirent. Le petit déjeuner est servi en chambre. Une collation est proposée vers 16 heures.

Les courses des résidents effectuées par commandes téléphoniques sont livrés par le SPAR de Luzech. Un verre de vin est proposé les midi et soir pour tous. Toutefois se pose le problème de sa pertinence notamment du fait du risque d'interférences thérapeutiques.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Restauration	Réorganiser les repas afin de favoriser l'autonomie des résidents en leur permettant de se servir le petit déjeuner eux même ainsi que le repas du midi en proposant un plat central par table.	Direction Cadre CVS	2026/2027	A faire



7-2 L'hygiène des locaux

L'établissement dispose de 4 agents de service par jour (1 agent de 7 heures à 13h30, 1 agent de journée de 11h à 20 heures, 1 agent de 14h30 à 21 heures (Présence de deux agents pour les repas du midi et du soir) et 1 agent la nuit.

Ils sont affectés à l'entretien des locaux mais un des deux agents de l'après-midi peut participer à des animations. L'entretien des logements est inclus dans le prix de journée.

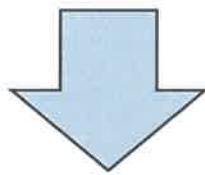
Le planning comprend l'entretien des locaux communs et des chambres, le nettoyage de la cuisine à fond les vendredi après-midi, une fois par semaine les chambres des résidents et une fois par mois la chambre d'un résident à fond.

Protocole COVID connu et appliqué quand un résident présente une pneumopathie.



7-3 La gestion du linge

La prestation concernant l'entretien du linge des résidents est facturée 30 euros/mois mais cela n'est pas obligatoire. Le linge est lavé, séché et repassé la nuit sur site. Malgré le marquage du linge nous déplorons encore des pertes. La famille peut bien sûr en assurer l'entretien, de plus et il y a un Lavomatic à Luzech. Il faut noter que nous souhaiterions créer une buanderie qui permettrait aux résidents autonomes de gérer personnellement leur linge.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut : A faire/ En cours/fait
Linge	Mettre en place un indicateur de suivi du linge perdu, analyse de causes en équipe et actions de réajustement	Cadre Direction CVS	2026/2027	A faire
Linge	Améliorer la gestion du linge avec l'objectif de 0 pertes	Direction Cadre ASH	2026	A faire
Linge	Aménager une buanderie (lave-linge, sèche-linge) pour les résidents autonomes	Direction Cadre ASH CVS	2025	Fait



7-4 La maintenance, accessibilité sécurité des personnes et qualité du bâti.

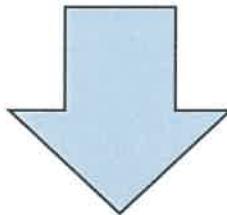
Nous disposons d'un agent technique sur place, c'est un service pour les résidents (travaux gratuits) et il s'occupe des locaux communs.

L'établissement dispose d'un ascenseur toutefois rien n'est prévu en cas de panne d'ascenseur. Des rampes sont présentes dans toutes les circulations.

Lors d'une simulation d'incendie avec l'agent technique et les pompiers nous avons constaté très peu de participation (résidents sourds, mobilité réduite). De fait le bâtiment a

été sonorisé pour favoriser la diffusion de l'information et des consignes d'évacuations. La procédure sera donc à revoir avec l'agent technique et les pompiers. L'Information aux résidents a été renouvelée par l'agent technique pour les procédures d'évacuation et d'incendie.

Tous Les communs sont climatisés : la pièce d'activités, la salle à manger et le petit salon. Les résidents disposent d'une terrasse bio climatique leur permettant de manger dehors quand le temps le permet.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut : A faire/ En cours/fait
Accessibilité	Mettre en place une procédure permettant la mobilité des résidents même lors de panne d'ascenseur	CCAS Direction	Fin 2025	A faire
Sécurité	Stagiaire AES chargé de faire une information en petits groupes concernant la sécurité incendie	AES Direction Cadre	2025	A faire
Sécurité	Renouveler un exercice incendie avec les pompiers et agent technique afin d'évaluer la pertinence des actions mises en place	CCAS Direction Agent technique pompiers	Fin 2025	A faire

8- Le Projet de soins

8-1 Surveillance médicale et autonomie

Le résident nomme son médecin traitant lors de son admission, ainsi que les soignants habituels si nécessaire, IDEL, kinésithérapeute, pédicure, dentiste, ophtalmologue.

Il convient de préciser qu'une équipe mobile d'opticiens (bilans ophtalmiques) se déplace dans la résidence une fois par an. Le projet qui se dessine est d'ouvrir cette consultation aux habitants de Luzech.

Recours aux intervenants libéraux : Si besoin l'équipe mobile de Gériatrie peut être sollicitée ainsi que l'HAD, l'équipe mobile de Géronto-psychiatrie, l'équipe du SSIAD, les aides à domicile (financé par le résident)



8-2 Organisation du pôle des soins

Une salle de soins de préparation (pas de point d'eau) est disponible au rez-de-chaussée de la structure fermée par un code et accessible aux IDEL et au SSIAD. Elle comprend les casiers des médicaments des résidents (recueil des thérapeutiques), un tensiomètre, un thermomètre frontal, un lecteur de glycémie, un oxymètre de pouls. Quelques médicaments d'urgence sont stockés : antalgiques type paracétamol, laxatifs... Les personnes qui ont le code sont : La pharmacie qui assure les livraisons, les IDEL qui font certains piluliers (sur prescription médicale), et le personnel du SSIAD pour la distribution des médicaments des bénéficiaires du SSIAD.

8-3 Les approches non médicamenteuses

Des ateliers de massage et relaxation sont proposés. La sollicitation d'un intervenant extérieur pour favoriser des temps de relaxation, respiration, gestion du stress est envisagée. Un vélo d'appartement est à disposition des résidents pour une activité physique légère.



8-4 Les Situations médicales d'urgence

Dans le cadre d'une urgence le résident ou le personnel fait appel aux services de secours : Samu, pompiers et après évaluation organisent le transport vers une structure sanitaire.



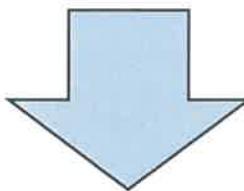
8-5 Les limites de la prise en charge

La résidence autonomie n'est pas destinée à accueillir des personnes dont le niveau d'autonomie nécessite une assistance constante dans les actes de la vie quotidienne. Les résidents dont les GIR évoluent vers 3 à 1 sont forcément réorientés vers un établissement médicalisé. Ce changement d'établissement est négocié en amont avec la famille et le résident mais cela peut prendre du temps.



8-6 Accompagnement de fin de vie et démarche palliative

L'évolution terminale des résidents est peu souvent gérée dans la résidence, toutefois un décès brutal peut arriver.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Limites de prise en charge	Préciser clairement les limites de la prise en charge dans le livret d'accueil	Direction Responsable administratif Cadre	2025/2026	A faire
Limites de prise en charge	Travailler en lien avec le résident, la famille et l'EHPAD au projet de vie du résident en perte d'autonomie, afin de préparer en amont le changement de structure et donner du sens au projet (travail en complémentarité du parcours patient)	Direction Responsable administrative Cadre	2026	A faire
Protocole décès	Mettre en place une procédure en cas de décès	Direction Cadre Responsable administratif	2026	A faire

9 Le projet social et la gestion des ressources humaines

9-1 Organigramme(Annexe 1)

9-2 Les ressources humaines

La résidence n'est pas médicalisée. Nous comptons 1 ETP responsable administratif, 0.10 ETP de cadre de santé, 6 ETP agents hôteliers dont 4 en jour et 2.8 en nuit dont il manque à ce jour un 0.5 ETP.

Il n'y a pas d'infirmière. Les soins infirmiers sont assurés par des IDE des cabinets libéraux de Luzech et elles interviennent sur prescription. Les résidents bénéficient d'interventions de Kinésithérapeutes des cabinets privés sur prescription médicale. Le résident peut bénéficier d'aides à domicile rémunérés par l'APA ou payés par le résident.

Le SSIAD (convention) peut également intervenir sur prescription médicale.

Les médicaments sont livrés par la pharmacie de Luzech (convention)



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Ressources humaines	Revoir la fiche de poste de la responsable administrative et du cadre	Direction Cadre Responsable administrative	Fin 2025	Fait

9-3 L'organisation du travail

Il y a un staff quotidien le matin mais étant peu efficace nous allons le positionner en début d'après-midi. Il est centré sur les résidents et permet de recueillir les problèmes de santé. Il permet aussi de caler l'organisation du travail (entretien des locaux particuliers) et de faire le point sur les animations et activités de la semaine.

9-4 Mutualisation des compétences et intervenants extérieurs

La proximité et le lien que nous avons avec l'EHPAD les logis de l'IMPERNAL nous permet de mutualiser des postes et de développer la complémentarité des Cadres de santé, des secrétaires, des animatrices, du personnel de restauration, de la qualiticienne et du personnel de maintenance).

Comme nous l'avons vu la structure est ouverte sur l'extérieur et bénéficie d'intervenants motivés pour les sorties, les exercices physiques comme le yoga avec le coach sportif (convention), et les bénévoles de la croix rouge les mardis.

9-5 Le recrutement : accueil et intégration des nouveaux arrivants

Nous devons faire face à un turn-over important de personnel. Les embauches se font souvent dans la précipitation et le personnel est peu qualifié.

Actuellement les postulants sont reçus par le responsable administratif et le cadre de santé et parfois le Directeur. Nous leur remettons les fiches de tâches et de postes ainsi que le règlement intérieur du CCAS, le planning du mois, et une case courrier est attribuée. Une visite des locaux est organisée. Les tenues de travail sont prévues. Elles sont présentées aux équipes présentes et aux résidents. Le contrat de travail est signé (document RH). Chaque nouvel agent est encadré sur au moins un horaire du matin et un horaire du soir afin de faciliter sa prise de poste.

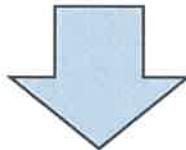
9-6 Les fiches de postes et fiches de tâches

Les fiches de postes et fiches de tâches (jour et nuit) sont établies et à disposition du personnel. Elles sont présentées et explicitées lors d'une nouvelle embauche. Toutefois, elles doivent être actualisées.

9-7 Les plannings de travail

Les plannings (roulements) actuels sont en cours de révision afin de les mettre en conformité avec la législation du travail (horaires et roulements). Le roulement de base est soumis au temps de travail annuel.

Ils sont faits par la responsable administrative, et sont informatisés dans la logiciel Berger-Levrault.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut : A faire/ En cours/fait
Accueil des nouveaux professionnels	Procédure d'accueil des nouveaux embauchés	Responsable administratif Cadre	2025 2026	En cours
Fiches de postes et de tâches	Réactualiser ces fiches	Responsable administratif et cadre	2025/2026	En cours
Planning	Roulements à revoir pour mise en conformité avec la législation	Responsable administratif Cadre Direction	2025	En cours

9-8 Les entretiens individuels d'évaluation

Les entretiens individuels sont conduits par la responsable administrative. Une fiche d'auto-évaluation est proposée à l'agent qui la remplit et est comparée à celle du responsable afin d'établir ensemble les axes d'améliorations. Il faut noter que les premiers entretiens ont été mis en place en 2025.

9-9 La politique de formation et information des professionnels.

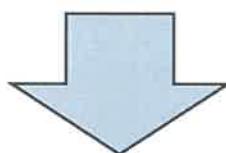
Le plan de formation 2026 : centré sur la formation des agents au PAP, et la formation « bien être et estime de soi de la personne âgée en perte d'autonomie », « sensibilisation aux maladies neuro dégénératives (Parkinson, Alzheimer et apparenté) » et « animation auprès des personnes âgées. » PSC1 formation premier secours niveau 1 finalisées. La formation bientraitance sera à mettre en place.

9-10 La prévention des risques professionnels.

La cartographie des risques professionnels est faite. Amélioration des locaux, des moyens matériels (chariots d'entretien) ; Il faudrait un siège de repassage pour le personnel de nuit. Les appartements disposent de lits médicalisés, les locaux sont rénovés et donc faciles à entretenir. Les chariots de ménages sont ergonomiques. Les tables de salle à manger vont être remplacées par des tables plus ergonomiques pour le personnel.

9-11 La qualité de vie au travail

Il conviendra de mettre en place une démarche QVT en partenariat avec l'EHPAD.



Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Engager la Résidence Autonomie dans une	Proposer un questionnaire QVT au personnel.	Direction Responsable administrative	2026/2027	A faire

démarche QVT suivie et en partenariat avec l'EHPAD.		Qualiticienne Cadre		
	Mettre en place des groupes d'analyse et projets QVT	Direction Responsable administrative Cadre Qualiticienne	2027/2028	A faire
Bientraitance	Programmer la formation bientraitance pour le personnel	Responsable administrative Cadre	2026/2027	A faire

10- La politique qualité gestion des risques

10-1 Nous assurons un accompagnement **au maintien de l'autonomie** (prévention des déficiences physiques psychiques et sensorielles). Les animations sont très centrées sur le maintien des capacités physiques et des ateliers mémoire sont conduits par la croix rouge.

10-2 Nous menons une politique **de prévention et prise en charge des chutes et procédure d'urgence** avec des ateliers de prévention des chutes (exercices physiques) pour le résident, mais aussi une sensibilisation du personnel aux facteurs liés aux chutes (faible éclairage, encombrement, sols mouillés, chaussage du résident à risque, sécurisation de la proximité des escaliers...) Lors de l'entretien des sols des panneaux d'alertes sont en place. Il convient d'élaborer et diffuser un protocole de gestion des chutes et d'élaborer et diffuser un protocole d'urgence.

10-3 **Le risque de maltraitance** va nous amener à développer les déclarations d'événements indésirables, en assurer l'analyse et à mettre en place les actions de réajustement avec l'ensemble de l'équipe. La formation de l'équipe à la déclaration des événements indésirables est assurée conjointement avec le personnel de l'EHPAD par la qualiticienne.

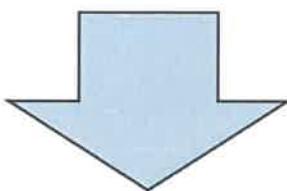
10-4 **Le risque d'isolement**

Des entretiens individuels avec les résidents sont en place pour développer l'écoute et le partage. Des animations de groupe sont proposées. Les résidents ont la possibilité d'aller au marché ensemble (transport gratuit). Les animaux de compagnies sont

acceptés ce qui facilite l'intégration du résident et le passage du domicile vers la structure.

10-5 Le risque de dénutrition et déshydratation est pris en compte.

Le plan bleu est connu et appliqué quand nécessaire avec un passage matin et après-midi dans chaque chambreet une traçabilité de l'hydratation. Il faut noter qu'un réfrigérateur est alors mis à disposition dans le salon de repos avec des boissons fraîches à volonté et cela est très apprécié. Nous mettons également en place une sensibilisation des résidents aux mesures à prendre quand il fait chaud.



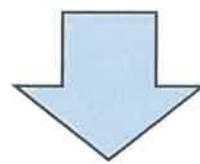
Plans d'actions : axes d'améliorations

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut : A faire/ En cours/fait
Prévention et prise en charge des chutes	Sensibilisation du personnel au risque de chutes	Responsable administrative et cadre	2025 2026	A faire
	Elaborer et diffuser protocole de gestion des chutes	Responsable administrative et cadre	2026	A faire
Protocole d'urgence	Elaborer et diffuser un protocole d'urgences	Responsable administrative et cadre	2026	A faire
Fiche de déclaration aux EI	Former le personnel à la déclaration des EI	Qualiticienne	2025	FAIT
EI	Mettre en place une procédure trimestrielle d'analyse et rendu des EI. Et travail en équipe de leur résolution.	Responsable administrative et cadre Direction	2026/2027	A faire

11-La qualité de vie au travail

11-1 La qualité de vie au travail

Il conviendra de mettre en place une démarche QVT en partenariat avec l'EHPAD.



Axes d'améliorations : plans d'actions

Référence /Objectifs	Actions	Responsable	Echéance/Calendrier	Statut :A faire/ En cours/fait
Engager la Résidence Autonomie dans une démarche QVT suivie et en partenariat avec l'EHPAD.	Proposer un questionnaire QVT au personnel.	Direction Responsable administrative Qualiticienne Cadre	2026/2027	A faire
	Mettre en place des groupes d'analyse et projets QVT	Direction Responsable administrative Cadre Qualiticienne	2027/2028	A faire

12 Conclusion

Une hypothèse de rachat du bâtiment a été évoquée. Toutefois, au regard des incertitudes pesant sur l'avenir des résidences autonomies, ce projet n'est plus à l'ordre du jour.

Au-delà des aspects structurels, notre priorité demeure de valoriser notre identité :

- Une structure à taille humaine
- Un cadre chaleureux et convivial ;
- Des animations riches et fédératrices
- Et un engagement quotidien pour le bien-être de nos résidents.

Ce projet d'établissement vise à faire connaître nos structures, à renforcer notre attractivité et à préparer l'avenir avec lucidité et ambition, dans le respect des valeurs qui nous animent.

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME

